

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 5 Juin 2025

Le cinq Juin deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Marne légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BRUNETEAU, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Catherine PROU, MM. Jean-Marc PATRON, Bernard CORMERAIS, Jean-Yves RUCHAUD, Jean-Yves GOBIN, Jean-Louis TEMPLIER, Mme Valérie GAUTIER, M. Fabrice FIGUREAU, Mmes Céline FONTENEAU, Delphine THABARD, Julie BAZUREAU, Marie-Aude LE GORGEU CHAUSSEPIED, M. Anthony DAVIAUD.

Était excusée : Mme Carla PERRAUD donne pouvoir à M. Fabrice FIGUREAU.

Étaient absents : Mmes Véronique DRAPEAU, M. Damien GUITTENY, Mme Sara MASSONS, M. Jason VITAL.

Date de la convocation : 30 Mai 2025

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 15

Mme Catherine PROU est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 3 Avril 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Arrivée de M. Damien GUITTENY et de Mme Sara MASSONS

1) Plan Communal de Sauvegarde : Convention d'accords opérationnels avec l'Association de Protection Civile de Loire Atlantique : (D2025-06-05-01)

M. le Maire rappelle que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) permet de mettre en œuvre les procédures d'alerte et de protection de la population en cas d'accident majeur (pollution impactant la population, intempérie, séisme, rupture durable d'alimentation en eau potable), le risque Majeur étant caractérisé par la soudaineté, l'intensité et la durée de l'évènement pouvant survenir sur le territoire de la commune.

L'Association de Protection Civile de Loire-Atlantique (APC44) a été identifiée en tant que partenaire afin de soutenir l'action de la commune, notamment auprès de la cellule LOGISTIQUE/TECHNIQUE - HEBERGEMENT/RESTAURATION du Plan Communal de Sauvegarde, consistant à mettre à disposition des moyens humains et matériels pour :

- La mise en place d'un centre d'accueil et de restauration pour les sinistrés (CARE)
- Le transfert de la population vers le centre d'accueil
- Le soutien à la population qui devrait être hébergée momentanément suite à un évènement majeur
- Le ravitaillement et l'approvisionnement en denrées alimentaires.

L'Association Protection Civile 44, antenne de Grandlieu représentée par M. Jean-Pierre GIRAUDET, Président a répondu favorablement à la demande de la municipalité et intègre ainsi le dispositif mis en place dans le Plan Communal de Sauvegarde de la Commune de LA MARNE.

Il est proposé de formaliser ce partenariat par convention ayant pour objectif de cadrer chacune des interventions du dispositif PCS, de garantir l'intervention des membres en tant que collaborateurs occasionnels de la mairie et de préciser les conditions financières liées à ce partenariat suivant annexes jointes à la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la convention d'accords opérationnels proposée dans le cadre du partenariat avec la commune pour la sauvegarde de la population et des biens,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'accords opérationnels jointe à la délibération.

2) Budget Communal : décision modificative n° 1

Une observation de la Préfecture nous a été faite sur le budget primitif 2025 du budget principal. Celle-ci porte sur la prévision, faite au sein du budget, du prêt relais contracté avec le Crédit mutuel dans l'attente du versement des subventions et FCTVA sur le pôle santé.

En effet, la prévision du remboursement de ce prêt au compte 1641 (500 000 € en dépenses) engendre un déséquilibre sur l'annexe des opérations financières, le montant en capital de la dette n'étant pas couvert par des ressources propres. Pour pallier à ce déséquilibre, la Préfecture nous demandait d'inscrire cette prévision au compte 1645 « remboursements temporaires sur emprunts » (ce compte n'étant pas repris dans le mode de calcul de l'équilibre réel) mais après concertation avec notre Conseiller aux Décideurs Locaux du Service de Gestion Comptable de Pornic, le recours à cette imputation comptable (1645) n'est pas conforme à la réglementation.

Après divers échanges avec ces 2 services, une réponse écrite sera faite à la Préfecture leur précisant qu'il s'agit d'une situation transitoire n'ayant pas vocation à se reproduire sur les exercices budgétaires suivants, la souscription et le remboursement de cet emprunt relais sur le même exercice n'étant faite que temporairement dans l'attente de la perception des subventions et du FCTVA.

Il n'y a donc plus lieu de délibérer sur une décision modificative. Ce point est donc annulé.

3) Pôle santé : achat matériel médical : (D2025-06-05-02)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient dans le cadre de l'aménagement de la maison de santé, de prévoir l'acquisition du matériel médical nécessaire afin de permettre une installation fonctionnelle des professionnels de santé appelés à y exercer.

Après avoir défini les besoins en concertation avec les professionnels de santé, une consultation a été faite auprès de 2 prestataires pour l'achat d'un fauteuil de prélèvement pour les infirmières, 2 tables d'examen pour les médecins et un divan de pré consultation pour la salle d'urgence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir la proposition de la Société Distri Club Médical - 21 rue des Marzelles - 85300 CHALLANS pour l'achat du matériel médical destiné à l'équipement de la maison de santé moyennant un montant total de 13 578.22 € HT,

AUTORISE M. le Maire à signer le marché correspondant.

4) Installations classées : avis sur la demande d'enregistrement présentée par la SAS LEGENDRE DEVELOPPEMENT : (D2025-06-05-01)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par arrêté préfectoral du 9 Avril 2025 une consultation du public est prévue en Mairie de la MARNE pendant une durée de 4 semaines, du mercredi 14 mai 2025 au vendredi 13 Juin 2025 inclus. Celle-ci porte sur la demande d'enregistrement déposée par la SAS LEGENDRE DEVELOPPEMENT en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un entrepôt de stockage de matière combustible à LA MARNE, ZIA du Grand Moulin.

Pendant cette période, le public peut prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet en Mairie de LA MARNE aux jours et heures habituels d'ouverture au public ou les adresser au Préfet par voie postale ou voie électronique avant la fin du délai de consultation.

Conformément à l'article 5 dudit arrêté préfectoral, le Conseil Municipal est appelé à formuler un avis sur cette demande d'enregistrement au plus tard dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire sur ce dossier,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DONNE un avis favorable sur cette demande d'enregistrement.

5) Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

M. le Maire informe l'assemblée des décisions qui ont été prises dans les domaines délégués

- **Exercice du Droit de Prémption Urbain :**
Renonciation sur les biens référencés :
 - Section AC n° 6 d'une superficie de 273 m² situé 8 rue des Fosses,
 - Section ZB n° 613 d'une superficie de 2034 m² situé 284 rue du Grand Moulin,
- **Concessions cimetière**
Néant
- **Marchés inférieurs à 15 000 €**

Nom fournisseur	Lieu	Objet	Montant HT
BODIN	CHALLANS	Travaux après le village du Pont	4 394,00
CBE	LA MARNE	Eclairage de la maison des jeunes	613,00
LONGEPE Electricité	LA MARNE	Raccordement électrique logement jeunes travailleurs	872,66
Olivier BRISSONNEAU	MACHECOUL	Création d'une porte coulissante dans la cuisine de la salle de l'ormeau	2 549,68
Pompes Funèbres GUITTENY-THOMAS	ST JEAN DE BOISEAU	Travaux de reprises de 5 concessions dans le cimetière	8 277,57
Société Nouvelle JMD	LA MARNE	Cloison modulaire bar de la salle des sports	1 234,50
GIRAUDEAU Vincent	MACHECOUL	Installation d'une pompe sur cuve récupération eaux de pluies Boulodrome	2 387,93
SAUR	LA BAULE	Modification branchement eau existant pour le cheminement doux La Tremblée	668,00
JVS MAIRISTEM	CHALONS EN CHAMPAGNE	Certificat électronique renouvellement pour 3 ans	425,00
PIERISOL	GENNE VAL DE LOIRE	Table de pique-nique pour l'entrée des commerces	838,07
SALT AXION	MACHECOUL SAINT MEME	Fourniture de tôles pliées pour la maison de santé	152,00
ATLANTIC VERT	REZE	Achat de ganivelles pour la création d'un aménagement paysager au Périscolaire	209,06
BETONS LOIRE OCEAN	DONGES	Bétons pour travaux de chicanes au Village du Pont	430,72

OCEANE DE MATERIAUX	ST BREVIN LES PINS	Fourniture de bordure béton pour le village du Pont	61,30
BETONS LOIRE OCEAN	DONGES	Bétons pour travaux de chicanes au Village La Rivière	1 006,79
TE 44	ORVAULT	Etude de structure photovoltaïque - Centre Péricolaire	870,00

6) Questions diverses

Plan Communal de Sauvegarde

Le Cabinet Résilience et Territoire viendra présenter le Plan Communal de Sauvegarde lors d'une réunion du Conseil Municipal prévue le 11 Septembre prochain. Une mise en situation sera ensuite réalisée le Jeudi 16 Octobre après-midi.

Le DICRIM sera distribué à la population après la validation du PCS.

Bâtiment pôle santé

Un point sur les travaux est fait par Jean-Marc PATRON ; la fin des travaux est prévue pour le 18 juillet.

Les luminaires initialement prévus seront remplacés par des modèles plus « soft » en pavé led diffusant (éclairage plus doux).

L'interphone de la porte côté rue Nantes n'a pas été prévu par l'architecte sur le plan d'exécution ; le bureau d'études SLVI avait décidé qu'il n'était pas nécessaire. Afin d'installer ce matériel, des travaux supplémentaires devront être réalisés pour le passage des câbles électriques.

Les fuites provenant de la toiture (au niveau du skydome) ont été colmatées. Toutefois, pendant les mois où les fuites se sont produites, l'eau s'est infiltrée dans le placoplâtre des murs du cabinet de la psychologue. Deux murs doivent être entièrement repris au niveau de la peinture (cette remise en état sera prise en charge par l'étancheur). Les meubles devraient être livrés rapidement.

Une modification dans la salle d'urgence sera faite au niveau des ouvertures pour y mettre des éclairages naturels, idem pour la porte de la salle d'attente des médecins.

Au niveau des parkings, le revêtement initialement prévu en bicouche dans le devis sera remplacé par un enrobé. Le surcoût sera pris en charge par l'architecte M. LAMOUR, s'agissant d'une erreur sur le DCE. Un béton poreux sera mis en œuvre pour permettre l'écoulement des eaux. Un petit muret sera construit pour délimiter la parcelle voisine.

Conseil Municipal des Enfants

Un compte-rendu est fait sur la visite à Paris et à l'Assemblée Nationale le 8 avril dernier.

Entrée agglomération :

Fabrice FIGUREAU soulève l'idée de mettre le panneau d'entrée de la commune avant le village de la Tremblée ou à la sortie du cheminement piéton (avec un passage piéton). Autre solution pour réduire la vitesse : mettre une limitation à 70 km/h au niveau de la Tremblée.

Bernard CORMERAIS se renseigne sur la réglementation.

Journée « La Marne s'amuse » le 17 mai

Bons retours sur cette journée.

Peut-être pour une prochaine fois faire payer la randonnée pour financer une boisson et/ou un sandwich.

Animations à venir :

Les animations (contes à la bibliothèque et les jeux intergénérationnels avec l'UFCV) seront programmées en fin d'année pendant les vacances d'automne.

Voir pour faire un rappel à l'ordre pour les jeunes sur le savoir-vivre ensemble pour essayer d'éviter les problèmes de comportement.

Totem pour l'école

Prochaine réunion du CME le vendredi 13 juin

Des dessins seront faits pour personnaliser l'ardoise.

Cheminement doux entre la Maisonnée et le Pont

Le broyage de la haie et le nettoyage du stabex sont en cours.

Conseil Municipal des Enfants

La cérémonie de clôture du mandat aura lieu en septembre 2025.

On ne fera pas d'élection du CME avant les élections municipales. On pourrait (jusqu'aux vœux) faire un conseil avec les premiers et les derniers élus qui le souhaitent.

Professionnels de santé

Une réflexologue prendra la place de l'infirmière Asalée dans la salle de l'ormeau.

Il faut prévoir une réunion avec les professionnels de santé afin de connaître leurs besoins en téléphonie.

Une communication devra être faite auprès des cliniques et hôpitaux du secteur pour les informer de l'ouverture de la maison de santé.

Informatique de la mairie

Pour anticiper la fin du mandat, il faut prévoir un prestataire pour l'assistance, le dépannage, l'achat du matériel informatique de la mairie ; jusque-là, assurés par Fabrice FIGUREAU. Une société de St Philbert de Gd Lieu a été démarchée.

Entretien des bâtiments :

- Commission de sécurité salle de l'ormeau et salle des sports

Quelques problèmes doivent être résolus avant le passage de cette commission prévu le 17 Juin prochain.

- Eglise

Quelques ardoises de la toiture sont tombées devant la porte de l'entrée principale et les dalles de l'entrée latérale droite sont à remplacer. Jean-Marc PATRON a demandé à l'entreprise VOYAU d'intervenir.

Des travaux importants devront être réalisés dans les années à venir sur l'Eglise. M. le Maire a contacté la Fondation du Patrimoine

- Compteur électrique salle ormeau, sports, périscolaire

Un sous-compteur a été installé sur la salle des sports, le boulodrome, la salle des jeunes et les WC afin de faciliter les relevés de consommation.

Cinéma de plein-air

Il aura lieu le vendredi 5 septembre ; une démarche a été faite auprès de la DRAC. Le film qui sera présenté est « un petit miracle ». La maison des jeunes se chargera de la communication.

Service commun Espaces verts

Un point est fait sur le nombre d'heures : 469 heures ont été réalisées à fin mai sur les 1 241 heures prévues sur l'année.

Services techniques de la communauté de communes

Une rencontre est prévue semaine prochaine pour discuter principalement de l'entretien des voiries. Certains élus s'interrogent sur l'utilisation de la déchetterie suite à la mise en place du pass.

La Marne infos

La prochaine édition est prévue fin juin.

Quelques dates :

Opération Un enfant, un arbre : le samedi 22 novembre

Repas des aînés : le samedi 29 novembre